

Centre de la petite enfance et garderie

### Renseignements importants

La présente fiche d'auto-inspection est un outil d'aide à la vérification d'éléments pouvant faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille qui doit s'assurer de la conformité à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et à ses règlements.

**Vous avez la responsabilité de vous assurer d'être en tout temps conforme à la *Loi* et à ses règlements ainsi qu'aux autres normes applicables.**

Chaque élément jugé non conforme durant une inspection entraîne la délivrance d'un avis de non-conformité et, s'il n'est pas corrigé à l'intérieur du délai fixé, l'imposition d'une sanction.

Une section de la fiche vous permet de noter les mesures à prendre pour corriger les situations de non-conformité. En aucun cas le fait de remplir cette section peut justifier une non-conformité.

Pour toute question ou information supplémentaires, communiquez avec la [Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes](#) du Ministère au numéro sans frais suivant : 1 855 336-8568.

**Dans la section de l'article visé :**

R : renvoie au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*

### Coordonnées

Nom de l'installation auto-inspectée :

Nom de la personne ayant effectué l'auto-inspection :

Date de l'auto-inspection (année-mois-jour) :

### Ratio

Vous devez vous assurer de respecter le nombre minimal de membres du personnel de garde affectés à l'application du programme éducatif auprès des enfants reçus chaque jour. Les aides-éducatrices, les stagiaires ou les bénévoles ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du ratio pour le « membre du personnel de garde/enfants » ni dans le calcul du ratio permettant d'établir le pourcentage de membres du personnel qualifié.

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
Vous devez respecter les ratios suivants selon la présence d'enfants âgés de :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 18 mois : un membre pour cinq (1/5) ou moins</li> </ul>	R21 C'est le décompte global qui s'applique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>18 mois à moins de 4 ans : un membre pour huit (1/8) ou moins</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>4 ans à moins de 5 ans au 30 septembre : un membre pour dix (1/10) enfants ou moins</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>5 ans ou plus au 30 septembre : un membre pour vingt (1/20) enfants ou moins</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lorsqu'un seul membre du personnel de garde est présent dans une installation, une personne adulte est disponible pour le remplacer s'il doit s'absenter en cas d'urgence.	R24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chaque membre du personnel de garde doit être titulaire d'un certificat de cours de secourisme :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Datant d'au plus 3 ans</li> </ul>	R20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestant la réussite d'un cours</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapté à la petite enfance</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée minimale de huit heures</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Incluant un volet sur la gestion des réactions allergiques sévères</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vous devez vous assurer que la personne remplaçante détient sur elle le certificat attestant la réussite du cours de secourisme.	R20.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
<p>Pour le personnel, vous devez conserver sur place les documents suivants :</p>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat de cours de secourisme du personnel de garde</li> </ul>	R25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve de la qualification du personnel de garde</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie du consentement à la vérification des empêchements pour tout le personnel</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'absence d'empêchement ou déclaration de renseignements concernant les empêchements datant d'au plus 3 ans pour tout le personnel</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas échéant, copie certifiée conforme de la résolution attestant que la personne n'est pas l'objet d'un empêchement</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>Si vous avez recours à un organisme ou à une entreprise de service de remplacement de personnel de garde, vous devez conserver sur place :</p>				
<p>Si la personne n'est pas l'objet d'une attestation d'absence d'empêchement :</p>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie du consentement à la vérification des empêchements</li> </ul>	<input type="checkbox"/> s. o. si vous n'utilisez pas les services d'un organisme ou d'une entreprise offrant du personnel de remplacement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de renseignements datant d'au plus 3 ans</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie certifiée conforme de la résolution attestant que la personne n'est pas l'objet d'un empêchement</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>Si la personne ne détient pas ces documents sur elle, vous devez les conserver sur place :</p>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat de cours de secourisme</li> </ul>	<input type="checkbox"/> s. o. si vous n'utilisez pas les services d'un organisme ou d'une entreprise offrant du personnel de remplacement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie du consentement à la vérification des empêchements</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'absence d'empêchement datant d'au plus 3 ans</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve de sa qualification</li> </ul>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>Conservation du dossier d'employés durant 3 ans suivant la fin du lien d'emploi.</p>	R26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	